

FICHE DE REMARQUES DE VISITE D'INSPECTION

Cette fiche n'a pas vocation à être publiée sur l'Internet de la DRIRE PACA
Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Entreprise : Rhône Durance Granulats

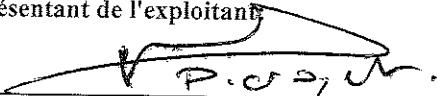
064.01247

Orange – 84

11/07/2006

L'EXPLOITANT RECONNAIT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES REMARQUES CONSTATEES PAR L'INSPECTEUR

Signature du représentant de l'exploitant:



Signature de l'inspecteur: A. ARIOLI



Remarques issues de la visite d'inspection:

CONSTATATIONS

ENVIRONNEMENT – AP DU 03.06.02

Plan annuel (art 17) :

Ce plan ne nous a pas été fourni

Prévention des pollutions accidentielles (art 19.2)

Voir fiche d'écart n° 1

Commentaires de l'exploitant (*suites envisagées, actions curatives et correctives décidées avec leurs délais d'application*)

Plan fourni le 15 mai 2006 avec le plan d'exploitation de la carrière de Cavallou

R.G.I.E.

Plan de circulation :

Les modifications apportées suite au déménagement des bureaux et des locaux annexes ne sont pas explicites.

Un nouveau panneau plus lisible et disposé à un endroit plus approprié doit être mis en place.

→ le panneau sera remplacé en octobre 2006 suite déplacement de certains stocks de produits

Empoussierage :

Les résultats de la campagne hivernale 2005 du 22.11.05 font apparaître les 3 zones en classe 1.

Nous informer de la date retenue pour la campagne estivale 2006.

→ Réalisée les 24 et 25 Avril 2006
Résultats ci-joint

D.S.S. :

Comme l'a précisé PREVENCEM dans son rapport du 25.04.06, les risques liés au chargement des péniches par tapis doivent être intégrés dans le DSS.

→ le DSS est mis à jour avec risque noyade -

Entreprises Extérieures :

La déclaration à la DRIRE est faite annuellement.
Il convient de vérifier la validité des plans annuels de prévention.

→ les plans de prévention ont été renouvelés en juin 2006
ci-joint siège co